

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction des Monuments et Sites**  
Monsieur Thierry WAUTERS  
Directeur  
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : CC/2283-0012/07/2018-165PR  
N/Réf. : AA/BDG/JET20018/s.622  
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet** : JETTE. Avenue de Jette, 225. Ancien couvent des Rédemptoristes Installation d'une antenne de télécommunication dans le clocher de l'église, remplacement de l'escalier en bois du clocher par un escalier métallique. (*Dossier traité par C. Criquillon - DMS*)

**Avis de principe**

En réponse à votre courrier du 18/05/2018, reçu le 28/05/2018, nous vous communiquons ***l'avis de principe favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 30/05/2018.

L'Arrêté du Gouvernement du 15/06/2000 inscrit sur la liste de sauvegarde comme ensemble la totalité de l'église Sainte Madeleine ainsi que les façades, la toiture et certaines parties de l'intérieur du couvent des Rédemptoristes, à savoir l'oratoire, les espaces de circulation et les escaliers, et comme site le jardin entourant le bien sis avenue de Jette.

**Contexte**

Ce couvent néo-gothique ainsi que son église ont été construits en 1903 d'après les plans de l'architecte Georges Dhaeyer, l'un des représentants les plus importants du style néo-gothique dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'église, inaugurée en 1904, communique directement avec le couvent, un bâtiment haut de trois niveaux et de plan carré s'articulant autour d'un jardin intérieur. L'entrée principale du couvent se fait par un porche. A l'angle N.O. du couvent est situé l'oratoire à vaisseau unique dont les quatre travées sont couvertes de voûtes d'ogives. Des couloirs éclairés par de grandes fenêtres donnant sur le jardin intérieur assurent la circulation dans le couvent et donnent directement accès aux cellules et autres salles. La Communauté St Jean a repris le couvent il y a 5 ans afin d'y installer le prieuré Sainte-Marie Madeleine.



© irismonument

### Demande

La présente demande porte sur l'installation d'une antenne de télécommunication dans le clocher de l'église, celle actuellement présente dans les environs de l'église étant vouée à disparaître à la fin de l'année 2018. Cette nouvelle installation implique la réalisation des travaux suivants dans le clocher :

- l'installation d'un nouveau plancher technique dans le haut du clocher afin d'y placer les 4 antennes ainsi que d'autres dispositifs techniques ;
- l'installation d'un chemin de câbles ;
- le placement d'une station *Proximus* sur le premier palier du clocher ;
- le placement d'un garde-corps devant la grande baie vitrée de plain-pied avec le palier (côté intérieur) pour raison de sécurité ;
- le remplacement de l'escalier en bois actuel, vétuste et dangereux, permettant d'accéder aux différents paliers du clocher, par un nouvel escalier en métal, ainsi que le placement d'une échelle Söll.

En outre, ces diverses installations devront être accessibles 24h/24h, grâce à un système de boîte à clefs.

### Avis

La CRMS précise, comme elle l'a déjà souligné dans d'autres cas, que, de manière générale, les monuments relevant du patrimoine ne devraient pas être utilisés pour l'installation d'antennes et de stations de relais de tous types. Cependant, dans le cas présent, elle émet un avis de principe favorable, estimant que les futures installations, annoncées comme étant réversibles et démontables, seront sans impact technique et structurel pour l'intérieur de l'édifice pour autant que les plans et détails d'exécution du futur escalier soient soumis préalablement à la DMS pour accord. Depuis l'extérieur du bien protégé, les 4 futures antennes et les différents équipements techniques qui les accompagnent ne seront pas visibles et leur installation ne portera donc aucun préjudice esthétique au bâtiment depuis l'extérieur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président f.f.

c.c. Caroline Criquilion (DMS)